

## COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers élus  
15

Date de convocation : 14 septembre 2018

Séance du 20 septembre 2018  
Sous la présidence de Roland MANGIN, Maire

Conseillers en fonction  
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Christian HEIM qui donne procuration à Roland MANGIN, Antoine GOFFINET, Marina HUBRECHT-PRINZ et Clarisse MOURLAM : absents excusés

Conseillers présents :  
11

Copie intégrale des délibérations prises

#### **1) Informations diverses**

En début de réunion, le maire donne un certain nombre d'informations sur des événements ou des démarches administratives qui ont eu lieu depuis la précédente réunion du conseil municipal.

#### **2) Convention d'adhésion à la plateforme « marchés publics »**

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Grand-Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes.

Le Département du Haut-Rhin assure la coordination du groupement de commandes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir jusqu'au 31 août 2019. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré :*

- approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe
- autorise le « Monsieur le Maire/le Président » à signer la convention d'adhésion
- autorise le « Monsieur le Maire/le Président » à signer la charte d'utilisation

### **3) Contrat d'adhésion à l'assurance chômage**

Le maire propose au conseil municipal de signer un contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, au profit d'Angélique QUIRIN, ATSEM non titulaire et non statutaire. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de cette adhésion, en l'absence de Christian QUIRIN.

### **4) Décisions modificatives budgétaires**

Afin d'équilibrer les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget communal, le conseil municipal approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :

	Dépenses	Recettes
1318 – 041 SUBVENTIONS	4705	
1321-041 SUBVENTIONS		4705
	4705	4705

  

	Dépenses	Recettes
1641 EMPRUNTS	146 000	
1641 EMPRUNTS		146 000
	146 000	146 000

### **5) Subvention école « arts du cirque »**

Le maire présente une demande de subvention pour participer au financement d'une semaine « arts du cirque » qui aura lieu du 14 au 18 janvier 2019 et concernant la participation de 21 enfants de Steige. Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 7 € par jour et par enfant.

### **6) Fermeture de la trésorerie**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la fermeture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la Trésorerie de Villé. Néanmoins, une permanence sur rendez-vous pour les élus et les secrétaires de mairie qui le souhaiteraient, les lundis et mardis, sera assurée dans les locaux de la communauté de communes

### **7) Divers**

Suite à différentes observations formulées par les conseillers, le maire souligne que l'essentiel des sujets abordés a été traité.

Un conseiller municipal suggère de réunir la commission des chemins et de faire la tournée sur le terrain avec l'employé communal. Il en parlera au 1<sup>er</sup> adjoint.

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme faite à Steige, le 24 septembre 2018

Le Maire  
Roland MANGIN